



Le rendez-vous presse de la délégation socialiste française au Parlement européen se déroulera le **mardi 22 novembre**, à **l'issue des votes**, dans le salon C 5.1 (à partir de 13h si les votes terminent plus tôt).

Ordre du jour de la rencontre, susceptible d'être modifié :

- Fraude et évasion fiscales, Pervenche Berès et Emmanuel Maurel ;
- Point sur la conciliation budgétaire et les négociations sur la révision du CFP, Isabelle Thomas ;
- La Turquie et l'Europe, Pervenche Berès ;
- Adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy ;
- Prix Lux et droit audiovisuel, Sylvie Guillaume, Pervenche Berès et Virginie Rozière.

Sommaire du briefing, dans l'ordre de la session :

- Union européenne de la défense, page 2 ;
- Transparence fiscale et financière : vers une victoire de plus au Parlement européen, page 3 ;
- Quel futur pour les relations UE-Turquie ?, page 4 ;
- Directive NEC/PEN (Plafonds d'Émission Nationaux), page 5 ;
- Adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, pages 6 et 7 ;
- Réformer la TVA pour mieux lutter contre la fraude, page 8 ;
- L'économie à la demande et les transports, page 9 ;
- Rapport d'initiative sur le plan d'action contre le trafic d'espèces sauvages, page 10 ;
- Barroso chez Goldman Sachs, encore et toujours, page 11 ;
- Communiqués de presse diffusés depuis la dernière session plénière, pages 12 à 17.

José Lavezzi
Attaché de presse de la délégation **socialiste** française au Parlement européen

06 04 04 76 99

jose.lavezzi@europarl.europa.eu

www.deputes-socialistes.eu

@DSFEurope



Groupe de l'alliance progressiste des
Socialistes & Démocrates
 au Parlement européen

PENSER LA DÉFENSE EUROPÉENNE APRÈS L'ÉLECTION DE M. TRUMP

Débat prévu le lundi 21 novembre et vote prévu le mardi 22 novembre

Les eurodéputés socialistes et radicaux sont favorables à la mutualisation des moyens militaires entre les États membres de l'Union européenne : parce que nous avons affaire aux mêmes menaces et que plus jamais il n'y aura de conflits armés entre États européens, une telle mutualisation des moyens militaires permettrait à l'Europe d'être plus forte, tout en faisant des économies d'échelle.

Cette mutualisation doit se faire de manière progressive afin de ne pas désorganiser nos armées : chaque État membre devrait consacrer 2% du PIB à la défense, des forces multinationales devraient être progressivement mises en place, et un quartier général de l'Union européenne, qui planifierait et commanderait des opérations de gestion de crise et permettrait à celle-ci d'agir, devrait être créé. Surtout, il est urgent de « débloquer » l'Europe de la défense, en utilisant les dispositions du traité qui sont jusqu'à aujourd'hui restées lettres mortes. C'est pour cela que nous soutenons fortement les coopérations structurées permanentes qui permettront à des petits groupes de pays d'avancer plus vite et plus loin dans la coopération militaire.

Une défense autonome de l'Union européenne devrait avoir pour objectif les citoyens européens et la défense des valeurs et des intérêts de l'Union, dans le plein respect des traités, du droit international et des droits de l'Homme. D'après un sondage Eurobaromètres de juin 2016, les deux tiers des citoyens européens sont en faveur d'un plus fort engagement militaire de l'Europe. Allons-y !

L'essentiel

Le contexte

Depuis l'échec de la communauté européenne de défense en 1954, l'Europe de la défense a beaucoup de mal à avancer.

L'enjeu

L'élection de M. Trump aux États-Unis doit servir à une prise de conscience des Européens : ils doivent prendre en main leur sécurité.



Gilles Pargneaux

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr

TRANSPARENCE FISCALE ET FINANCIÈRE : VERS UNE VICTOIRE DE PLUS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Emmanuel Maurel (S&D, FR)

Débat et vote prévus mardi 22 novembre

L'essentiel

Le contexte

Fraude et évasion fiscales sont des pratiques inacceptables.

L'enjeu

Renforcer encore et toujours la législation pour rétablir la justice fiscale.

L'OBJET : UNE NOUVELLE ÉTAPE DE TRANSPARENCE

La Commission a présenté en juillet dernier un paquet législatif destiné à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Son principal élément est la réforme de la directive dite AMLD (*anti-money-laundering directive*), où les contrôles sont renforcés sur toute une série de transactions, et, surtout, des **registres centraux** sont créés dans chaque État membre, avec la liste des **bénéficiaires effectifs de sociétés et trusts**. Ces registres sont accessibles à des « Cellules de renseignement financières nationales », mais la Commission a constaté que, de manière générale, les informations couvertes par AMLD ne sont pas toujours accessibles aux autorités fiscales, pour qui elles seraient cruciales : afin de détecter les bénéficiaires de montages fiscaux abusifs, afin d'identifier les canaux d'évasion fiscale...

Le paquet comprenait donc un second élément, qui **donne aux administrations fiscales un accès direct et horizontal à ces informations**, en particulier les nouveaux « registres centraux de bénéficiaires effectifs ». Ceci est réalisé par une **mise à jour de la directive de Coopération administrative** de l'UE (directive dite DAC). La directive DAC constitue une sorte de gigantesque « Drive » - ou système de partage d'informations - de l'Union européenne. Elle a été plusieurs fois amendée au cours de cette dernière législature pour y ajouter l'échange des tax rulings (DAC 3), ou encore l'échange des reporting pays par pays des multinationales (DAC 4).

LE RAPPORT MAUREL : IMPOSER LE PARTAGE DES INFORMATIONS ENTRE LES ETATS

En matière de lutte contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale agressive, l'outil unanimement reconnu comme le plus efficace est l'échange obligatoire et automatique d'informations. Aussi la principale **limite du projet de la Commission** était de ne donner qu'un **accès national à ces données**. Le fisc luxembourgeois pouvait savoir qu'un français était le bénéficiaire d'une société passive au Luxembourg, sans en informer la France. Alors qu'il est parfois difficile d'emmener les conservateurs plus loin que les propositions de la Commission et les positions de l'OCDE, le **rapport Maurel recommande un échange automatique et obligatoire des informations** entre les administrations fiscales. Cela obéit à la logique de la directive DAC elle-même, qui est une directive organisant le partage d'information, et devance les intentions de la Commission qui laissait entendre qu'elle pourrait dans les prochaines années proposer cette nouvelle norme.

LA LIMITE DE COMPÉTENCE : EN FISCALITÉ, LE CONSEIL EST ROI

Cependant, et à l'inverse du temps qu'il faut au Conseil pour s'accorder à l'unanimité sur les sujets de migration, il est toujours prompt à trouver, avant même l'avis du Parlement, un compromis minimaliste sur la fiscalité. **C'est ce qui s'est produit : l'accord au Conseil exclut l'échange automatique** d'informations.



Emmanuel Maurel

INTA, ECON, TAXE

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

QUEL FUTUR POUR LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA TURQUIE?

Débat le mardi 22 novembre et vote le jeudi 24 novembre

La Commission a présenté le mercredi 9 novembre ses rapports annuels sur l'état d'avancement des pays candidats à l'adhésion. Le rapport sur la Turquie est logiquement très critique. Il relève que plusieurs législations adoptées ne sont pas en accord avec les standards européens et pointe, notamment, les atteintes à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la liberté d'expression.

Le jour de la parution du rapport, le groupe S&D, par la voix de Kati Piri, rapporteure permanente du Parlement pour la Turquie, a demandé le gel des négociations d'adhésion « tant que le gouvernement turc ne sera pas revenu sur la voie du respect de l'État de droit et des droits de l'homme ». Il en va pour elle de notre crédibilité.

La réaction turque ne s'est pas fait attendre. Recep Erdogan, pour qui le peuple turc est « lassé » des doubles standards européens, a évoqué la possibilité d'un référendum sur l'adhésion à l'Union. Référendum qui pourrait être suivi d'un autre sur la peine de mort. Alors qu'elle était attendue à Ankara dans les prochains jours, accompagnée d'Elmar Brok, Kati Piri a été déclarée persona non grata et la visite a été annulée. Dans le même temps, les ministres des Affaires étrangères réunis les 14 et 15 novembre ne sont pas parvenus à une déclaration commune sur la Turquie. L'Autriche qui souhaitait la suspension des négociations s'est retrouvée isolée.

La résolution sur les relations UE-Turquie qui sera soumise au vote pendant cette session a été demandée par le groupe S&D. Les eurodéputés socialistes et radicaux entendent y faire figurer le gel des négociations et poser les conditions d'un retour aux discussions : la libération des parlementaires, le respect du droit à un procès équitable et la libération des journalistes.

L'essentiel

Le contexte

Chaque jour, une information nous arrive de Turquie avec une nouvelle violation de l'État de droit et de la démocratie.

L'enjeu

Geler les négociations d'adhésion de la Turquie pour faire pression sur ce pays et rétablir l'État de droit et la démocratie.



Vincent Peillon

AFET, DEVE

@Vincent_Peillon

vincent.peillon@europarl.europa.eu

www.vincent-peillon.fr

DIRECTIVE NEC/PEN (PLAFONDS D'ÉMISSION NATIONAUX)

Débat en plénière : Mercredi 23 novembre 2016 (9h-12h)

Vote en plénière : Mercredi 23 novembre 2016

Rapporteur : Julie Girling (ECR)

Vote sur l'accord conclu en trilogue

La pollution atmosphérique constitue le premier risque sanitaire d'origine environnementale en Europe. Elle raccourcit l'espérance de vie des personnes affectées et contribue à l'apparition de maladies graves, telles que des maladies cardiaques, des troubles respiratoires et des cancers.

Selon le dernier rapport par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) publié en 2015, la pollution de l'air continue de causer plus 430 000 décès prématurés en Europe par an dont plus de 50 000 décès en France.

Face à ce constat, la Commission européenne a présenté en décembre 2013 son paquet législatif « Qualité de l'air » qui révisait la directive NEC/PEN (National Emission Ceiling/ Plafonds d'Émission Nationaux).

L'objectif principal de ce projet législatif est de répondre aux risques sanitaires et aux effets sur l'environnement de la pollution atmosphérique. La directive s'aligne sur les engagements pris au niveau international à la suite de la révision du protocole de Göteborg en 2012.

Le 30 juin 2016, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord en trilogue sur ce texte.

Par cet accord, l'Union européenne:

- fixe des plafonds nationaux aux émissions de cinq polluants, à savoir le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils non méthaniques, l'ammoniac et les particules fines.
- exclut le méthane de la directive pour répondre aux inquiétudes du secteur agricole européen.
- baisse les plafonds d'émissions d'ammoniac
- confirme les plafonds nationaux établis pour la période allant de 2020 à 2029
- précise que des niveaux d'émissions indicatifs pour 2025 seront déterminés pour chaque État membre sur la base d'une trajectoire linéaire jusqu'au plafond qui s'appliquera à compter de 2030. Les États membres auront toutefois la possibilité de suivre une trajectoire non-linéaire si cela est plus efficace. Si un État membre dévie de sa trajectoire prévue, il devra expliquer pourquoi et comment il entend agir pour revenir sur sa trajectoire.
- prévoit une certaine flexibilité comme par exemple la possibilité pour un pays de faire la moyenne des émissions annuelles avec les émissions de l'année précédente et ceux de celle qui suit en cas d'hiver exceptionnellement froid ou d'été exceptionnellement sec
- doit entraîner une diminution de 49,6% de la mortalité européenne liée à la pollution d'ici 2030, un compromis entre les positions initiales du Parlement (-52%) et du Conseil (-48%).

Le 13 juillet 2016, la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire a validé cet accord par 43 voix pour, 14 contre et 3 abstentions.

La délégation socialiste française votera en faveur de cet accord à l'occasion du vote en session plénière.

L'essentiel

Le contexte

La pollution de l'air cause plus 430 000 décès prématurés en Europe par an dont plus de 50 000 décès en France.

L'enjeu

Répondre aux risques sanitaires et aux effets sur l'environnement de la pollution atmosphérique en révisant la directive NEC/PEN.



Gilles Pargneaux

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr

ADHÉSION DE L'UNION EUROPÉENNE À LA CONVENTION D'ISTANBUL SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Débat le mercredi 23 novembre, vote le jeudi 24 novembre 2016

Rapporteure pour la commission LIBE : Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

Rapporteure pour la commission FEMM : Anna-Maria Corazza Bildt (PPE, Suède)

Le contexte

L'urgence d'agir pour lutter contre la violence sexiste

Les femmes et les filles, quels que soient leur âge et leur origine, sont les premières victimes de la violence sexiste. Il s'agit d'un problème structurel qui représente une violation grave de leurs droits humains, mais aussi une **forme brutale de discrimination qui est à la fois la cause et la conséquence des inégalités entre les femmes et les hommes.** Ces violences sexuelles, physiques et/ou psychologiques portent atteinte à la santé et au bien-être des victimes, peuvent freiner leur accès à l'emploi et nuire à leur autonomie, et ont également un impact sur la société dans son ensemble. Les femmes et les filles dénoncent rarement les crimes dont elles sont victimes, par peur de représailles et d'une victimisation supplémentaire. Le sentiment d'impunité est malheureusement une triste réalité, les taux de poursuites des responsables restant très faibles. **Toute l'Union européenne est touchée par ce phénomène préoccupant et inacceptable : 45% des femmes en Europe seraient concernées.** Plus encore, elles ne sont pas protégées de la même façon en fonction de l'État membre dans lequel elles se trouvent, du fait de l'absence d'harmonisation des politiques en ce domaine au niveau européen.

La Convention d'Istanbul, qu'est-ce que c'est ?

La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe est le **premier instrument international juridiquement contraignant sur la prévention et la lutte contre les violences envers les femmes.** Ce traité poursuit une approche globale qui a pour objectif de **prévenir** les violences, **protéger** les victimes, et **punir** les responsables, en prévoyant des ressources suffisantes et adéquates pour **mettre en œuvre** un ensemble d'actions et de mesures. **Tous les États membres ont signé la Convention d'Istanbul, mais seulement quatorze d'entre eux l'ont ratifiée** (dont la France, en 2014).

L'Union européenne est autorisée à y adhérer, en parallèle des États membres.

Cette convention couvre en effet de nombreux domaines pour lesquels elle est compétente (par exemple, la protection des victimes, la migration et l'asile, la coopération en matière pénale et judiciaire). **Le 4 mars 2016, la Commission européenne a ainsi proposé que l'Union puisse accéder à la Convention d'Istanbul.** Une fois qu'un accord aura été trouvé au Conseil, le Parlement européen devra donner son approbation. Avant cela, nous adopterons dans le courant de l'année prochaine un rapport d'initiative intérimaire, afin de présenter nos priorités sur ce dossier.

Les questions orales et la résolution

Au Parlement européen, nous défendons fortement l'adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul, et ce dans les meilleurs délais. Les discussions au Conseil prenant bien plus de temps que prévu, nous avons souhaité envoyer un message fort aux États membres pour qu'ils accélèrent la cadence. C'est pourquoi nous avons décidé de présenter dès maintenant **deux questions orales** et de voter **une résolution commune** en session plénière, juste avant le 25 novembre, la journée internationale sur la lutte contre les violences envers les femmes.

Le but des **questions orales** est d'exiger du Conseil et de la Commission des réponses précises en particulier sur l'état d'avancement des négociations et le rôle

L'essentiel

Le contexte

Les femmes et les filles, quels que soient leur âge et leur origine, sont les premières victimes de la violence sexiste. 45% d'entre elles seraient touchées au sein de l'Union européenne. Plus encore, elles ne sont pas protégées de la même façon face à la violence en fonction de l'État membre.

L'enjeu

La Commission européenne a proposé, en mars 2016, que l'Union européenne puisse accéder à la Convention d'Istanbul. Cela constituerait un pas en avant très important pour davantage d'uniformisation des mesures de lutte contre la violence sexiste en Europe. Le Parlement européen a décidé de présenter deux questions orales (une à la Commission, une au Conseil) et d'adopter une résolution commune, pour pousser les États membres à se mettre d'accord le plus rapidement possible afin de permettre à l'Union d'adhérer à la Convention d'Istanbul.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

ADHÉSION DE L'UNION EUROPÉENNE À LA CONVENTION D'ISTANBUL SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Débat le mercredi 23 novembre, vote le jeudi 24 novembre 2016

Rapporteure pour la commission LIBE : Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

Rapporteure pour la commission FEMM : Anna-Maria Corazza Bildt (PPE, Suède)

prévu pour le Parlement européen dans le processus de suivi de la mise en œuvre de la Convention.

La **résolution commune**, soutenue par le S&D, le PPE, les Verts, la GUE et l'ALDE, représente une **initiative politique**, visant à pousser les États membres qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier la Convention d'Istanbul, mais aussi à se mettre d'accord le plus rapidement possible pour permettre à l'Union d'y adhérer. En particulier, le texte insiste sur la **valeur ajoutée de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul**. Celle-ci contribuera à une mise en œuvre plus cohérente de ce traité au niveau européen et constituera un pas en avant pour davantage d'uniformisation des mesures de lutte contre la violence sexiste en Europe.

Le but de cette résolution est également d'aborder plus largement la lutte contre les violences envers les femmes et les violences fondées sur le genre. Notamment, le groupe S&D a poussé à y inclure la demande d'activation de la « **clause passerelle** » du Traité. La violence contre les femmes et les filles, ainsi que d'autres formes de violence fondée sur le genre, deviendraient alors un domaine de crime sur lequel l'Union européenne serait compétente. Nous avons également insisté pour que le texte appelle à l'adoption d'une **directive européenne**, qui permettrait de renforcer la mise en application de la Convention d'Istanbul au niveau européen et de traduire en mesures concrètes ses dispositions qui relèvent des compétences de l'Union.

La position des socialistes français

La violence envers les femmes et les filles est un fléau qui touche l'humanité toute entière, ce n'est pas uniquement un problème pour les femmes. C'est aussi une question éminemment politique qui appelle un engagement fort et urgent de toute la société. Les victimes ont besoin d'une réelle protection et d'être pleinement accompagnées. Elles ne devraient pas avoir peur de porter plainte. Elles ne devraient pas souffrir d'une stigmatisation supplémentaire. Elles devraient pouvoir avoir accès à la justice et obtenir réparation pour les traumatismes qu'elles ont subis. Les auteurs de crimes, eux, ne peuvent plus rester dans l'impunité. L'Union européenne porte une forte responsabilité pour unifier les politiques et actions de ses États membres, et ainsi permettre à toutes les femmes d'être protégées de la même façon face à la violence partout en Europe. C'est pourquoi nous soutenons pleinement l'adhésion de l'Union à la Convention d'Istanbul. Mais nous sommes convaincus en même temps qu'il faudra aller plus loin, à travers l'adoption d'une directive sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Enfin, même si nous soutenons bien évidemment le texte de la résolution commune du Parlement européen, nous aurions souhaité qu'il intègre la reconnaissance du déni de l'accès à un avortement sûr et légal, et les grossesses forcées qui en résultent, comme une forme de violence caractérisée envers les femmes et une violation de leurs droits humains. C'est une violence qui n'est malheureusement pas reconnue dans la Convention d'Istanbul, ce que nous déplorons vivement : l'avortement est un droit fondamental qui doit être reconnu et protégé au sein de l'Union européenne.

L'essentiel

Le contexte

Les femmes et les filles, quels que soient leur âge et leur origine, sont les premières victimes de la violence sexiste. 45% d'entre elles seraient touchées au sein de l'Union européenne. Plus encore, elles ne sont pas protégées de la même façon face à la violence en fonction de l'État membre.

L'enjeu

La Commission européenne a proposé, en mars 2016, que l'Union européenne puisse accéder à la Convention d'Istanbul. Cela constituerait un pas en avant très important pour davantage d'uniformisation des mesures de lutte contre la violence sexiste en Europe. Le Parlement européen a décidé de présenter deux questions orales (une à la Commission, une au Conseil) et d'adopter une résolution commune, pour pousser les États membres à se mettre d'accord le plus rapidement possible afin de permettre à l'Union d'adhérer à la Convention d'Istanbul.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

RÉFORMER LA TVA POUR MIEUX LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Débat prévu le mercredi 23 novembre

Vote prévu le jeudi 24 novembre

La TVA rapporte près de 1 000 milliards d'euros par an et constitue une source majeure de recettes. Elle représente environ 7% du PIB de l'Union et fournit une partie des ressources propres de l'Union européenne. Dans le même temps, la fraude et la non-perception de la TVA représentent 170 milliards d'euros par an en revenus perdus pour les États membres, dont au moins 50 milliards d'euros sont perdus par fraude transfrontière. Dans un contexte de difficultés budgétaires, c'est une somme dont les États ne peuvent se passer ; c'est pourquoi nous demandons une réforme ambitieuse afin de mieux lutter contre la fraude.

En place depuis 1993, le système TVA avait été dessiné comme une première étape, un système transitoire. Fragmenté, complexe et couteux, il doit aussi être réformé pour permettre au marché unique européen d'offrir aux entreprises un environnement TVA simple, efficace, adapté aux défis actuels (numérique, mondialisation, mobilité) et qui facilite les opérations transfrontalières.

Plusieurs initiatives seront ainsi lancées par la Commission européenne en 2017 sur le sujet (TVA/PME ; e-commerce, coopération administrative et Eurofisc, etc.). À terme, l'objectif est d'atteindre un système TVA européen harmonisé facilitant le commerce et assurant une compétition juste. La lutte contre la fraude constituera un chapitre important. Pour cela, les eurodéputés socialistes et radicaux préconisent un prélèvement à destination.

Ce rapport d'initiative aborde les différents sujets susmentionnés de façon équilibrée. L'ensemble des lignes rouges et requêtes S&D ont été prises en compte :

- les services financiers doivent être sujets à la TVA ;
- il faut accroître la convergence des taux TVA ;
- il est demandé à la Commission de réaliser une étude d'impact du coût de la non-convergence ;
- une révision régulière de la liste des taux réduits est demandée en tenant compte des aspects sociaux, sanitaires, environnementaux, nutritionnels, culturels et liés à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- sont également abordés : économie digitale, one stop shop, PME, coopération administrative & lutte contre la fraude, etc.

L'unanimité requise pour réviser le système de TVA est la difficulté majeure.

L'essentiel

Le contexte

La fraude et la non-perception de la TVA représentent 170 milliards d'euros par an en revenus perdus pour les États membres.

L'enjeu

Réformer la TVA pour empêcher les fraudes, simplifier les opérations commerciales pour les PME et harmoniser la fiscalité.



Pervenche Berès

ECON, ITRE, AFCE, TAXE

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr



Emmanuel Maurel

INTA, ECON, TAXE

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET LES TRANSPORTS

Débat prévu le mercredi 23 novembre

Vote prévu le jeudi 24 novembre

Si le numérique offre de nouvelles opportunités, les eurodéputés socialistes et radicaux ont une ligne rouge très claire : les conditions de travail doivent être garanties.

Le rapport d'initiative de la commission des transports analyse les défis et les opportunités pour les petites entreprises du secteur des transports, en particulier dans le contexte de l'économie dite collaborative et du développement des plateformes numériques.

Ça va mieux en le disant : Uber et ses clones n'appartiennent pas à l'économie collaborative. Il s'agit davantage d'une économie de plateformes numériques pour laquelle une régulation forte est indispensable pour lutter contre les formes de dumping social et fiscal afin de garantir les droits des travailleurs, lutter contre la précarisation des parcours, assurer la formation des chauffeurs et promouvoir une concurrence équitable au profit des petites entreprises face aux grandes entreprises! La délégation des socialistes français au Parlement européen restera vigilante lors du vote pour que le rapport d'initiative sur ce dossier prenne en compte ces revendications.

Aussi, nous nous opposons avec force aux manœuvres d'Uber visant à utiliser la législation européenne pour empêcher les États membres de réguler leur activité. Ces derniers doivent pouvoir encadrer ces activités.

Les eurodéputés socialistes soutiennent par contre avec force les innovations qui relèvent clairement de l'économie collaborative, fondamentalement basée sur le partage, comme BlaBlaCar dans le secteur des transports.

L'essentiel

Le contexte

Le numérique a permis à de nouveaux acteurs d'émerger notamment dans le secteur des transports, comme Uber ou BlaBlaCar. Le rapport d'initiative de la commission des transports sur ce dossier sera voté jeudi.

L'enjeu

Innové, oui, mais cela ne doit pas se faire au détriment des droits des travailleurs.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@
europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.c
om

RAPPORT D'INITIATIVE SUR LE PLAN D'ACTION CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES

Débat en plénière : mercredi 23 novembre 2016

Vote en plénière : jeudi 24 novembre 2016

Rapporteur : Catherine Bearder (ALDE)

Avec ses 8 à 20 milliards d'euros de bénéfices par an, le trafic d'espèces sauvages est la 4^{ème} activité illicite la plus lucrative après le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et le commerce des armes.

De grands animaux emblématiques comme le rhinocéros, l'éléphant ou encore les grands singes sont concernés, ce qui n'est pas sans impact sur la survie de ces espèces.

L'Union européenne est à la fois une région de destination, de transit et d'origine.

C'est pourquoi, en février 2016, la Commission européenne a présenté un plan d'action contre le trafic des espèces sauvages qui poursuit trois objectifs : la prévention du trafic et la lutte contre ses causes profondes, le renforcement et la mise en œuvre des règles existantes et la coopération entre pays d'origine, de destination et de transit.

Ce plan d'action sera mis en œuvre d'ici à 2020.

Le 13 octobre 2016, la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire a adopté un rapport sur ce plan d'action à 60 voix pour et 4 abstentions.

Par le biais de ce rapport d'initiative, le Parlement européen :

- soutient le plan d'action de la Commission européenne;
- demande l'interdiction totale et immédiate du commerce d'ivoire et de corne de rhinocéros en Europe;
- appelle la Commission et les États membres à élaborer des règles communes pour définir les infractions et les sanctions;
- souhaite que l'Union européenne adopte une approche de précaution concernant l'importation des trophées de chasse provenant d'espèces protégées.

La délégation socialiste française votera en faveur de ce rapport lors du vote en session plénière.

L'essentiel

Le contexte

Le trafic d'espèces sauvages est la 4^{ème} activité illicite la plus lucrative après le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et le commerce des armes. L'Union européenne est à la fois une région de destination, de transit et d'origine.

L'enjeu

De grands animaux emblématiques, comme le rhinocéros, l'éléphant ou encore les grands singes, sont menacés, d'où l'importance d'agir.



Gilles Pargneaux

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr

BARROSO CHEZ GOLDMAN SACHS, ENCORE ET TOUJOURS

Débat et vote prévus le jeudi 24 novembre

Le vote sur le rapport annuel concernant les activités du médiateur européen sera l'occasion de revenir sur le recrutement, en juillet dernier, de M. Barroso, ancien président de la Commission européenne, au poste de directeur non exécutif de Goldman Sachs International.

Nous profitons de cette résolution pour saluer les travaux du médiateur européen sur les cas de "pantouflage" à la Commission européenne.

Mais il faut aller plus loin : c'est pourquoi nous demandons toujours une enquête sur les cas Kroes et Barroso et que nous invitons nos collègues qui ne l'ont pas encore fait à signer notre déclaration écrite.

L'essentiel

Le contexte

Le pantouflage de M. Barroso chez Goldman Sachs ne passe toujours pas.

L'enjeu

Obtenir une enquête sur Kroes et Barroso.

LA "VOITURE DU PEUPLE" NE PEUT PAS SE PASSER DE SES SALARIÉS

Communiqué de presse du 18 novembre 2016

Volkswagen a annoncé aujourd'hui la suppression de 30 000 emplois, dont les deux tiers en Allemagne.

Pour les eurodéputés socialistes et radicaux, il est inacceptable que les salariés payent les conséquences des probables fraudes des dirigeants passés de la firme, et que les actionnaires, qui ont tiré profit de ces années de mensonge, ne soient pas là pour régler la facture.

De même, les investissements en R&D, notamment dans la voiture électrique, ne doivent pas se faire au détriment de l'emploi. Au contraire, il faut former les salariés pour les préparer à cette indispensable évolution industrielle. L'aide à la reconversion et l'accompagnement des salariés doivent être une ligne rouge pour tous les employeurs, qui portent une responsabilité vis-à-vis de la société.

Nous serons particulièrement vigilants pour empêcher tout licenciement ou détérioration des conditions de travail, et pour maintenir tous les sites de production : la transition énergétique ne doit pas passer par des licenciements économiques.

SCANDALE #OETTINGAIR : MERCI, M. OETTINGER, D'ÉCONOMISER L'ARGENT DES EUROPÉENS !

Communiqué de presse du 17 novembre 2016

Un commissaire européen, M. Oettinger, a voyagé gratuitement entre Bruxelles et Budapest à bord du jet privé d'un lobbyiste proche du Kremlin.

Après les cas Barroso et Kroes et les propos racistes, sexistes et homophobes du même Oettinger, on pouvait espérer que la Commission européenne « politique », selon les mots de Juncker, agirait. Erreur... Pour la Commission européenne, circulez, il n'y a rien à voir, pas de problème.

Nous devrions même remercier M. Oettinger d'économiser l'argent du contribuable. Trêve de plaisanterie ! Il s'agit là d'une infraction claire et manifeste au code de conduite, une de plus, une de trop. D'abord, les commissaires ont l'interdiction de rencontrer des groupes d'intérêt ne figurant pas sur le registre de transparence, ce qui est le cas. Ensuite, toute rencontre avec un lobbyiste doit figurer sur l'agenda public du commissaire, ce qui n'était pas le cas. Enfin, les commissaires ne peuvent accepter de cadeau d'une valeur supérieure à 150 euros.

Bref, il y a urgence à renvoyer M. Oettinger à pied, à cheval ou à dos d'âne.

Sa candidature à une promotion au sein de la Commission Juncker est incompréhensible. Elle fera l'objet d'une audition par le Parlement européen, qui débouchera sur un vote. Nous prendrons nos responsabilités.

Cette nouvelle affaire marque l'urgence à durcir le code de conduite des commissaires. A ce stade, la réforme présentée par Juncker tient plus de l'immobilisme façon « #MannequinChallenge » que d'une réponse politique à la hauteur de la méfiance des citoyens envers les institutions européennes.

L'exemplarité doit être la règle pour les serviteurs de l'Europe !

CE N'EST PAS MCDONALD'S QUI DOIT FAIRE LA LOI !

Communiqué de presse du 16 novembre 2016

Mardi 29 novembre prochain, des représentants des syndicats belges (ABVV Horval), britanniques (BFAWU), et français (CGT) seront entendus au Parlement européen par la commission des Pétitions. Ils viendront exposer devant les députés européens les conditions de travail imposées par McDonald's à ses employés.

Outre le type de contrat utilisé ('zero-hour' au Royaume-Uni, 'flexi-jobs' en Belgique), la quasi absence de représentation syndicale, le non-respect des droits élémentaires des travailleurs, sont des pratiques croissantes de dumping social que les trois pétitions dénoncent. En participant massivement à la précarisation du travail, certaines grandes multinationales remettent directement en question des législations, des chartes, des conventions et des traités européens et internationaux qui définissent des principes fondamentaux. Ces entreprises privent les travailleurs de toute forme de sécurité, de progrès ou de justice sociale. Elles se désintéressent du bien-être et de l'avenir de leurs employés. Seuls comptent leurs bénéfices.

Le chantage est bien connu : « J'emploie des milliers de personnes, je fais ce que je veux ».

McDonald's est aussi le champion de pratiques bien rodées en matière fiscale, qui reposent sur des failles légales. Le leader mondial du fastfood fait l'objet d'enquêtes en France, en Espagne, en Italie, mais aussi en Australie ou au Brésil.

La Commission européenne enquête depuis décembre 2015 sur des rescrits fiscaux conclus au Luxembourg qui auraient permis à l'entreprise d'éviter l'impôt sur une importante partie de ses bénéfices, aux dépens des différents États européens où ses franchises sont présentes. Au bout du compte, c'est un manque à gagner pour les budgets nationaux mais aussi pour tous les Européens.

Les multinationales qui se jouent des lois ne peuvent rester impunies ! Il n'est pas acceptable qu'une entreprise qui accumule annuellement des millions d'euros de bénéfices à travers l'Union européenne se moque autant des règles : nous devons mettre un terme à ces comportements en faisant respecter l'arsenal législatif existant et en le renforçant là où c'est nécessaire !

Au moment où la coalition internationale de syndicats lance une pétition en ligne, nous nous félicitons que cette audition, organisée par la commission des pétitions du Parlement européen, offre une caisse de résonance aux salariés de McDonald's pour venir témoigner des pratiques dont ils sont victimes.

La pétition en ligne : <http://fightfor15.org/s-petition/1114-eu-petition-fr/>

BREXIT, TRUMP : CESSER LE DÉNI

Communiqué de presse du 9 novembre 2016

Pour tous les observateurs, le Brexit n'avait aucune chance de l'emporter, idem pour Trump. Mais les faits sont têtus : la vague populiste et xénophobe frappe partout et défie tous les pronostics.

Cette situation appelle à une réaction rapide des Européens, d'abord car la menace existe ici aussi : 80% des Européens votent Clinton, mais font semblant de ne pas voir tous les Trump d'Europe. On fait mine de croire qu'un plafond de verre empêchera Mme Le Pen d'accéder au pouvoir en France par exemple. Il faut le marteler : ce plafond de verre n'existe pas.

Pour vaincre les nationalismes et la tentation du repli, il ne faut pas reprendre les propositions démagogues comme le font certains responsables politiques, à gauche comme à droite : agir ainsi revient à légitimer les extrêmes. Il faut, au contraire, les combattre pied à pied, et surtout réussir et tenir nos promesses. Affronter les mouvements s'autoproclamant populistes c'est évidemment aussi renouer avec les attentes du peuple, le faire et le vivre ensemble. La social-démocratie doit être offensive et claire dans ses orientations.

Pour défendre et protéger les Européens, l'Union européenne est, encore plus aujourd'hui, un outil indispensable et incontournable. Elle est pourtant le prochain domino du monde libre qui menace de tomber. Le Brexit est une première occasion pour l'Union européenne de se refonder. Aux États membres qui paralysent l'Europe – comme sur le soutien au Portugal et à l'Espagne, la fin des mesures d'austérité ou les instruments de défense commerciale – nous leur disons clairement qu'ils doivent choisir de nous soutenir tant qu'il en est encore temps. L'Europe n'a plus le choix : soit elle sombre dans les nationalismes, auquel cas M. Poutine se frotte les mains tant l'OTAN est menacée de disparition avec l'élection de M. Trump. Soit elle décide d'être enfin et vraiment solidaire et d'agir dans l'intérêt général de ses citoyens, de lutter vraiment contre l'évasion fiscale, de soutenir les jeunes et la transition écologique ou d'élaborer une nouvelle doctrine de politique commerciale.

Enfin, chacun doit prendre ses responsabilités, et l'environnement économique des médias est aussi une question : la course aux clics pour se rémunérer via la publicité a poussé les médias britanniques à mettre en avant les pires mensonges sur l'Union européenne, et à faire de M. Trump une star des polémiques aux États-Unis. En France, le comportement est le même vis-à-vis du Front national d'une part, et des informations négatives sur l'Europe – et souvent fausses - d'autre part. Il y a, là aussi, sans jamais dédouaner la responsabilité des politiques en fonction, un rôle dangereux pour tout le monde, qui peut mener la presse à la situation que vivent les journalistes turcs ou hongrois.

Bref, nous le disons trop souvent, il y a urgence ; il n'est peut-être pas trop tard pour faire de l'Union européenne le rempart libre et démocratique de ce monde.

LANCEURS D'ALERTE : LES EURODÉPUTÉS SOCIALISTES ET RADICAUX EN PREMIÈRE LIGNE POUR LES PROTÉGER

Communiqué de presse du 8 novembre 2016

Les eurodéputés socialistes et radicaux se félicitent que Virginie Rozière soit désignée co-rapporteur du rapport d'initiative sur les lanceurs d'alerte, avec l'un de ses collègues du groupe libéral.

Après des mois de pression du groupe des Socialistes et Démocrates, le Parlement européen va travailler pour proposer des mécanismes de protection et pousser la Commission à agir. Nous espérons que la méthode de travail choisie par la Commission JURI d'un co-rapport s'avérera la bonne.

SwissLeaks, LuxLeaks, Panama papers, BahamasLeaks, Mediator... la liste est longue qui démontre jour après jour le rôle indispensable des lanceurs d'alerte et l'urgence à les protéger.

Trop souvent, ces derniers restent vulnérables car insuffisamment protégés. La condamnation injuste de deux d'entre eux dans l'affaire LuxLeaks a, en effet, jeté la lumière sur l'extrême précarité de leur situation. Nous avons dénoncé ce jugement honteux, en renouvelant notre demande d'une action urgente de la Commission. Nous nous étions également engagés à aller plus loin, c'est l'enjeu de ce rapport.

Notre ambition est de parvenir à une protection européenne des lanceurs d'alerte. Parce que les protections nationales, quand elles existent, sont hétérogènes, imparfaites, et que les scandales, eux, sont européens, protéger les lanceurs d'alerte, c'est protéger plus efficacement la liberté d'expression ou d'être informé, et donc la démocratie en Europe.

DE BARROSO À OETTINGER, L'EUROPE DONT NOUS NE VOULONS PAS

Communiqué de presse du 1er novembre 2016

Sur le cas Barroso, la date était bien choisie : en plein week-end de la Toussaint, le comité dit « d'éthique » a rendu son avis. « Peu judicieux », le recrutement indécent, indigne et honteux de M. Barroso par Goldman Sachs ne violerait pas les règles « d'intégrité et de réserve ». Comment le comité d'éthique, saisi suite aux observations de la médiatrice, peut-il argumenter ainsi et conclure que le code est respecté ? Le discernement, dont doit faire preuve un ancien commissaire dans l'acceptation de nouvelles fonctions, va au delà du respect d'un délai de carence de 18 mois.

Petit problème dans cette communication de crise en deux temps : cet avis se base exclusivement sur les dires de M. Barroso. Autant le dire clairement : cet avis ne vaut rien ! Comme il est non contraignant, nous continuons d'exiger une enquête indépendante. Seule la Cour de justice peut la garantir, c'est pourquoi la Commission européenne doit la saisir.

C'est pendant le même week-end que les propos clairement racistes et homophobes ou stigmatisant à l'égard de la Wallonie du commissaire Oettinger ont défrayé la chronique. Avant même ces propos intolérables, sa promotion au poste de vice-président de la Commission européenne, avec un élargissement de ses responsabilités, posait problème. Autant dire qu'après ce week-end, notre position est claire : nous exigeons que Mme Merkel et M. Juncker prennent leurs responsabilités. L'Union européenne ne doit plus tolérer qu'un de ses représentants actuellement en poste tienne de tel propos abjects et outranciers.

Nos précédents communiqués de presse sur le cas Barroso :

<http://www.deputes-socialistes.eu/kroes-barroso-et-tous-leurs-bienfaiteurs-nous-trouveront-sur-leur-chemin/>

<http://www.deputes-socialistes.eu/barroso-kroes-les-sans-gene/>

<http://www.deputes-socialistes.eu/barroso-chez-goldman-sachs-les-eurodeputes-socialistes-et-radicaux-appellent-a-des-mesures-urgentes/>

<http://www.deputes-socialistes.eu/de-quoi-barroso-est-il-le-nom/>

Pervenche Berès, députée européenne depuis 1994, a été successivement présidente de la délégation socialiste française, présidente de la commission des affaires économiques et monétaires, présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales.

Elle a également été membre de la Convention européenne chargée d'élaborer un projet de Constitution européenne, de la Convention chargée de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et rapporteur de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale.

Avec les 12 talents qui composent une délégation socialiste équilibrée entre le nécessaire renouvellement et le maintien d'élus expérimentés, elle veut faire avancer la réorientation de l'Europe, que de plus en plus d'Européens exigent, à partir de l'axe de la transition écologique.



Pervenche Berès

ECON, ITRE, AFCE, TAXE

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr



Eric Andrieu

AGRI, INTA

@EricAndrieuEU

eric.andrieu@europarl.europa.eu

www.eric-andrieu.eu

Réélu en 2014, Eric Andrieu est député européen de la circonscription du Sud-Ouest depuis 2012.

Un parlementaire spécialiste de l'agriculture et du développement rural :

Professionnel du développement local, formé à l'Institut Agronomique Méditerranéen, il siège dans la commission de l'agriculture au Parlement comme premier Vice-président. Il a défendu la vision des socialistes lors de la révision de la PAC.

Un militant et un élu impliqué sur le territoire :

Conseiller général puis Vice-président du Conseil Général de l'Aude (1988-2004), il a été Vice-président du Conseil Régional Languedoc Roussillon. Il fut également Maire de Villeroche-Termenès (1995-2012), Président du district du Massif de Mouthoumet, de l'association Pays Corbières Minervois et du GAL Corbières Minervois.

Guillaume Balas est député européen de la circonscription Ile-de-France et des Français de l'Etranger.

Professeur d'Histoire en banlieue parisienne depuis 17 ans, investi en Lorraine puis en Ile-de-France, il a présidé le groupe socialiste et républicain au Conseil régional d'Ile-de-France jusqu'en 2014.

Il est également membre du Bureau national du Parti socialiste et secrétaire général du courant socialiste Un Monde d'Avance, cofondé par Benoît Hamon et Henri Emmanuelli.

Il est membre titulaire de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales (EMPL) et membre suppléant de la commission Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire (ENVI).



Guillaume Balas

EMPL, ENVI

@BalasGuillaume

guillaume.balas@europarl.europa.eu

guilleumbalas.eu



Jean-Paul Denanot

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

Jean-Paul Denanot, professeur de sciences physiques, s'est très vite investi dans la voie de la formation professionnelle en tant que délégué académique et conseiller du recteur.

Côté engagement politique, il devient maire de la ville de Feytiat en 1992 et conseiller régional six en plus tard. En 2004, il est élu président du Conseil régional, responsabilité dans laquelle il est reconduit en 2010. A la tête du Limousin, il initie le réseau Rur@ct qui fédère aujourd'hui une soixantaine de régions rurales européennes.

Jean-Paul Denanot siège au Parlement européen de fin 2008 à mai 2009. Il est nommé en 2011 au Comité des régions de l'Union européenne où il suit les dossiers relevant de la cohésion territoriale et porte le combat des régions dites de transition. Il a été rapporteur sur les aides d'Etat à finalité régionale, et est l'auteur d'un rapport sur la ruralité en Europe - deux enjeux européens majeurs dont il souhaite faire les priorités de son nouveau mandat européen.

Politiques d'asile et de migration en Europe, Schengen, Frontex, liberté de circulation, droits fondamentaux, Roms, égalité hommes-femmes, lutte contre l'homophobie, protection des données personnelles, lutte contre le blanchiment d'argent, handicap, pauvreté, extrémisme et populisme...

Sur tous ces sujets – et bien d'autres encore ! – Sylvie Guillaume en connaît un rayon. N'hésitez – pas à la contacter et à suivre son actualité.

Sylvie Guillaume est élue au Parlement européen depuis 2009 dans la circonscription Sud-Est. Elle a été Vice-présidente du Groupe des Socialistes et Démocrates entre 2012 et 2014. Elle est désormais Vice-présidente du Parlement européen en charge du registre de transparence, des politiques d'information et de communication et de la citoyenneté.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



Louis-Joseph Manscour

REGI, CONT, DEVE

louis-

joseph.manscour@europarl.europa.eu

Louis-Joseph Manscour est né à La Trinité le 20 mars 1945. Enseignant de formation, il participe activement depuis 50 ans à la vie publique de la Martinique. Co-fondateur en 1972 de la Fédération socialiste de la Martinique (FSM), il devient premier adjoint au maire de La Trinité en 1977, commune dont il sera l'édile de 1988 à 2014. Elu au Conseil général en 1985, il en sera le premier Vice-président de 1998 à 2002. Il exerça aussi, entre 1998 et 2001, le mandat de Conseiller régional.

Au niveau national, il est élu député de la circonscription du Nord-Atlantique de 2002 à 2012. A l'Assemblée nationale, il devient membre de la commission des Affaires économiques, de la délégation pour l'Union européenne, du FEDOM et préside le groupe d'amitié France-Panama.

A travers les commissions REGI et DEVE, il compte s'engager, dès les premiers jours de son mandat au Parlement européen, à mettre en valeur les outre-mer européens.

Edouard Martin est né le 15 juin 1963 à El Padul (Espagne).

Ancien syndicaliste il s'est illustré dans la défense des sidérurgistes lorrains. En 1989, il est élu délégué du personnel CFDT de l'usine ArcelorMittal. Elu en 2006 au Comité d'entreprise européen d'ArcelorMittal, il prend la tête de la lutte contre la fermeture des hauts-fourneaux de Florange en 2009.

Le 17 décembre 2013, il accepte d'être tête de liste PS aux élections européennes de 2014 dans le Grand Est, et démissionne alors au même moment de son poste au sein du Comité d'entreprise européen.

L'engagement politique qu'il souhaite prendre sur le plan européen est en continuité avec le combat syndical qu'il a mené. Il le poursuivra notamment pour défendre les droits des travailleurs sur la scène européenne, et pour soutenir une réindustrialisation durable de l'Union.



Edouard Martin

ITRE, EMPL, PETI

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu



Emmanuel Maurel

INTA, ECON, TAXE

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

Emmanuel Maurel est né le 10 mai 1973 à Epinay-sur-Seine.

Maître es lettres, diplômé de Sciences po Paris, il a été collaborateur parlementaire et enseignant vacataire dans le supérieur. Maître de conférences à l'IEP de Paris, il est l'auteur d'un manuel de droit constitutionnel (éditions Ellipse) et d'une biographie de l'ancien ministre Jean Poperen.

Conseiller municipal de 2001 à 2014, il est également conseiller régional d'Ile-de-France depuis 2004. Il a été Vice-président de la Région aux affaires européennes et internationales et, depuis 2010, chargé de l'apprentissage, de la formation professionnelle, et de l'emploi. Il s'est particulièrement investi dans les débats de la convention Europe du Parti socialiste.

Il s'engage désormais au sein du groupe S&D pour construire une autre Union, qui mette la coopération et la solidarité au cœur de ses priorités.

Gilles Pargneaux est Vice-président de la commission environnement, santé et sécurité alimentaire, membre des commissions affaires étrangères, contrôle budgétaire ainsi que sécurité et défense. Il a été nommé rapporteur de la décision sur les menaces sanitaires transfrontières, a co-rédigé la résolution du Parlement européen sur la lutte contre les fraudes et les crises alimentaires et est rapporteur du texte d'initiative du Parlement européen sur la COP21.

Président du groupe PS au sein de la Métropole Européenne de Lille, il est conseiller délégué à l'Europe, engagé dans l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Sensible aux enjeux de coopération entre l'UE, le Maghreb et le Mashrek, Gilles Pargneaux est président du groupe d'amitié UE-Maroc, Vice-président de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek et membre de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe.

Il a été 1er secrétaire de la Fédération du Nord du PS de 2005 à 2015.



Gilles Pargneaux

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr



Vincent Peillon

AFET, DEVE

@Vincent_Peillon

vincent.peillon@europarl.europa.eu

www.vincent-peillon.fr

Né en 1960, Vincent Peillon est professeur agrégé et docteur en philosophie. Député de 1997 à 2002, il préside la mission d'information sur les paradis fiscaux en Europe.

Après avoir été rapporteur de la 3ème directive anti-blanchiment, il consacre son activité aux relations avec le Sud de la Méditerranée, proposant notamment un Erasmus euroméditerranéen. Il a également défendu la création d'une taxe sur les marchés financiers permettant de financer la transition écologique.

De juin 2012 à mars 2014, il est ministre de l'éducation nationale et a engagé la refondation de l'École : création de 60 000 postes, réforme de l'éducation prioritaire, lutte contre le décrochage, formation des enseignants, numérique éducatif, scolarisation des enfants handicapés, charte de la laïcité.

En mai 2014, il est élu député européen de la circonscription Sud-Est.

Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy est députée européenne socialiste d'Ile de France depuis le 9 avril 2014.

Elle s'engage au sein du Parti socialiste en 1995, et participe à la campagne de 1995 de Lionel Jospin. A partir de 2000, elle entre dans les instances nationales du PS et devient Secrétaire nationale au suivi de l'opinion en 2014. Elle a défendu les couleurs socialistes à plusieurs reprises dans sa commune de Villejuif, aux cantonales en 1998 et 2004 et municipales en 2001 et 2008. Elle a été présidente du groupe socialiste et maire adjointe jusqu'à son élection en 2004 comme conseillère régionale d'Ile-de-France, membre de la commission des transports - dans ce cadre elle est administratrice du STIF où elle préside la commission Investissements et suivi du contrat de Projet.

Durant la campagne présidentielle de 2012, elle s'est impliquée au sein du pôle Transports de l'équipe de campagne de François Hollande.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE, EMIS

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com



Virginie Rozière

IMCO, JURI

@VRoziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

Virginie Rozière, membre du Parti Radical de Gauche, puise ses racines dans la région Occitanie, au sein d'une famille imprégnée des valeurs d'humanisme et d'engagement pour la collectivité.

Sa volonté de servir l'intérêt général s'est concrétisée par un engagement au service de la République avec le choix d'études à l'École Polytechnique, puis des missions au ministère de la Défense et au ministère de l'Économie et des Finances. De son passage au Parlement européen de 2010 à 2012, comme administratrice au secrétariat de la commission IMCO, puis de ses fonctions de directrice adjointe du cabinet de Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, elle a pu mesurer le rôle essentiel des PME dans l'économie européenne.

Au Parlement européen, Virginie Rozière s'engage pour une Europe qui ne se limite plus au champ économique, qui ne se réduit pas à une simple zone de libre-échange, mais avance la voie du fédéralisme, qui s'affirme en tant que puissance politique dans le jeu de la mondialisation.

Juriste de formation et de profession, Isabelle Thomas devient conseillère régionale de Bretagne en 1998 puis Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en 2004, d'abord en charge de l'énergie, puis de la mer et du littoral.

Elle succède à Stéphane Le Foll au Parlement européen en 2012. Pendant deux ans, elle a défendu les emplois maritimes et le développement durable en commission de la pêche et a travaillé sur des sujets comme Erasmus ou la gastronomie à la commission culture. Convaincue de l'importance démocratique à construire un lien permanent entre le travail parlementaire et les citoyens, elle est désignée tête de liste dans l'Ouest pour les élections européennes.

Pour ce deuxième mandat, les Socialistes et Démocrates du Parlement européen lui ont accordé leur confiance en l'élisant Vice-présidente de leur groupe, en charge des questions budgétaires, de la pêche, de la politique de cohésion et de l'agriculture. Elle siègera donc à la commission du budget dans la perspective de la révision budgétaire, tout en restant fidèle à la commission de la pêche dont elle est devenue l'un des piliers lors de la précédente mandature.



Isabelle Thomas

PECH, BUDG

@Isabel_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr